

# Retour aux sources



## STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

2019-2025

PRÉSERVONS  
NOTRE EAU  
POTABLE



**Sainte-Martine**  
Entre terres et rivières

# MOT DE LA MAIRESSE

CHÈRES CITOYENNES, CHERS CITOYENS,

Depuis des dizaines d'années, l'importance qu'accorde notre communauté à la protection de l'environnement et du développement durable de notre territoire a fait naître des projets environnementaux dont nous étions pionniers en la matière. Ces initiatives sont toujours venues de la mobilisation citoyenne. Au fil des ans, les différents comités en environnement ont fait bouger les choses et c'est entre autres grâce au travail du comité actuel, qui nous a réitéré l'importance d'adopter un plan d'action complet, que nous nous outillons afin de faire de l'économie d'eau potable une priorité martinoise.

Les municipalités ont la responsabilité de se préparer aux changements climatiques et bien que le territoire québécois contienne 3 % de la réserve mondiale d'eau douce, nous ne sommes pas à l'abri d'une pénurie d'eau potable. En effet, bien qu'il soit difficile de prédire exactement les effets du réchauffement de la planète, le gouvernement du Canada mentionne dans son *Rapport sur le climat changeant du Canada*<sup>1</sup> que les risques que nous connaissons davantage d'inondations dues à une augmentation des précipitations extrêmes en milieu urbain et à l'arrivée précoces des crues printanières puis que les risques de pénurie d'eau en été s'intensifieront entre autres dû à la diminution du niveau des eaux de surfaces des lacs et à l'augmentation des sécheresses. Ce contexte qui nous dépasse nous a contraints à passer l'été 2020 en interdiction d'arrosage de juin à septembre.

Nous devons également faire face aux risques de contamination de nos bassins d'approvisionnement. Effectivement, ceux-ci ne sont pas à l'abri de catastrophes environnementales, comme nous l'avons connu dans les années 70 avec les lagunes de Mercier. De plus, comme l'indique le rapport *Savoir s'adapter aux changements climatiques* du consortium Ouranos<sup>2</sup>, les sécheresses plus fréquentes risquent d'amplifier certains problèmes de pollution des zones d'approvisionnements en eau.

La pérennité de nos infrastructures se veut un enjeu tout aussi important. Sainte-Martine fait partie d'une régie intermunicipale d'aqueduc qui s'approvisionne dans le lac Saint-Louis à Châteauguay. Notre eau a donc beaucoup de chemin à parcourir avant d'arriver à la maison. D'où l'importance d'harmoniser notre réglementation à celle des membres de la Régie et de s'assurer que l'utilisation de l'eau et les infrastructures en amont font l'objet d'une gestion durable.

En tant que citoyennes et citoyens, nous devons nous préparer à ces changements et ces enjeux en adaptant nos modes de vie et en réduisant de beaucoup notre utilisation de l'eau potable. Nous avons beaucoup de chemin à faire avant d'atteindre notre objectif de 235 L/pers/d, mais en mettant en place des mesures concrètes et en gardant bien en vue cet objectif, nous y parviendrons.



Maude Laberge – Mairesse

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada, (2019), p. 268

<sup>2</sup> Ouranos, (2010), p. 48 *Savoir s'adapter aux changements climatiques*, rédaction : C. DesJarlais et al., Montréal, 2010, 128 p.

## INDEX

03 – Introduction

04 – Plan d'action

05 – Objectif et actions en lien avec le contrôle des pertes d'eau sur notre réseau d'aqueduc

06 – Objectif et actions pour l'économie d'eau chez les consommateurs

07 – Gestion durable de la ressource et des actifs municipaux

07 – Bibliographie





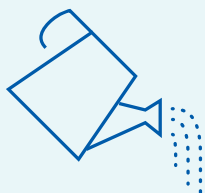
**10 %**  
du territoire

Au Québec, l'eau douce occupe près de 10 % du territoire.



**530**  
litres d'eau

Le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'eau au monde. La quantité d'eau distribuée par personne au Québec demeure supérieure à celles de l'Ontario et du Canada. En 2017, la quantité d'eau distribuée par personne se situait à 530 litres par personne par jour (L/pers/d) au Québec, soit un volume 24 % plus élevé que la moyenne canadienne et 49 % plus élevé que celle en Ontario.



**3 %**  
des eaux douces

Le Québec dispose de 3 % des eaux douces renouvelables de la planète.

**L'eau est sans contredit un enjeu vital du 21<sup>e</sup> siècle. Qu'elle soit utilisée pour la consommation à la maison, pour l'agriculture, la production d'énergie, les transports ou les loisirs, sa valeur est inestimable. De plus, sa répartition inégale sur la surface de la planète en fait une ressource convoitée.**

En 2018, le gouvernement provincial renouvelait sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2011-2017. Dans cette nouvelle version 2019-2025, des outils ont été mis en place afin d'aider les municipalités à acquérir des connaissances et à poser des diagnostics clairs et concrets sur leur utilisation de l'eau.

**D'ici 2025, les 3 objectifs pour l'ensemble du Québec sont:**

- La réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015, donc pour y arriver, il faudra passer de 573 L/pers/d à 458 L/pers/d.
- L'atteinte d'un niveau de fuites modéré selon l'indice de l'International Water Association (IWA) une association scientifique comptant environ 7 000 membres à travers le monde.
- L'augmentation progressive des investissements nécessaires pour réaliser le maintien d'actifs de façon pérenne tout en éliminant graduellement le déficit d'entretien.

**Ainsi la Municipalité s'engage à respecter plusieurs mesures qui ont été adressées à toutes les municipalités du Québec à travers la stratégie nationale 2019-2015.**

**La Municipalité doit entre autres:**

- Produire un bilan annuel de sa propre stratégie d'économie d'eau potable, une étape essentielle pour mesurer l'utilisation de l'eau potable au sein de la Municipalité, la base fondamentale de toute démarche d'économie d'eau.
- Mettre en place des actions progressives pour:
  - Contrôler les pertes d'eau;
  - Économiser l'eau chez les consommateurs;
  - Assurer une gestion durable de la ressource et des actifs municipaux.
- Présenter annuellement le rapport du bilan au conseil municipal.



# PLAN D'ACTION 2019-2025

**En plus de produire annuellement le bilan, la Municipalité met en place un plan d'action qui lui permettra d'atteindre les 3 principaux objectifs fixés par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable d'ici 2025.**

# Objectif et actions en lien avec le contrôle des pertes d'eau sur notre réseau d'aqueduc

L'objectif est d'obtenir un niveau de fuite modéré, soit un IFI de catégorie B.

## Qu'est-ce qu'un IFI?

C'est l'indice de fuites dans les infrastructures.








## Mais encore?

Il s'agit d'un ratio des pertes d'eau réelles (PER) sur les pertes d'eau inévitables (PERI). Elles sont inévitables parce que c'est techniquement le plus bas niveau de pertes que l'on peut atteindre. Ce calcul nous permet de prendre en considération les caractéristiques propres à notre réseau lorsqu'on se compare.


## Les actions :

### Action 1: Assurer la validité des données de l'audit de l'eau American Water Works Association (AWWA).

Des mesures doivent être mises en place afin de s'assurer que les données recueillies nous informent sur l'utilisation réelle de l'eau dans le réseau.

- S'assurer de la collecte de toutes les données exigées. —  En continu
- S'assurer de la précision des débitmètres. —  En continu
- Évaluer la nécessité d'installer de nouveaux débitmètres. —  2022
- Vérifier l'exactitude des mesures d'eau importées. —  2022
- S'assurer d'avoir une compilation de tous les branchements. -  2021
- S'assurer d'avoir toutes les données sur la longueur des conduites. —  En continu
- S'assurer d'avoir les données sur la pression moyenne du réseau. —  En continu
- Rester à l'affût des nouvelles technologies.

### Action 4: Réduire le délai de réparation de fuites

- Mettre en place une directive: 5 jours du côté municipal et 20 jours du côté privé. -  2021





Une directive sera rédigée, mais l'équipe municipale réalise déjà la grande majorité des réparations en

# moins de 3 jours

### Action 2: Éliminer les fuites et les débordements constatés au réservoir





- Mettre en place une directive. —  2021

### Action 3: Effectuer un contrôle actif des fuites

- Mettre en place de façon permanente des secteurs de suivi de distribution de l'eau. —  2019
- Analyser le débit de nuit quotidiennement. —  En continu
- Écouter systématiquement tous les poteaux d'incendie, vannes et robinets d'arrêt accessibles. —  En continu
- Si un bruit est détecté, procéder à une autre écoute à l'aide d'un amplificateur acoustique.
- Se munir d'un amplificateur acoustique. —  2020

Le bruit produit au point de fuite se propage par des vibrations dans la conduite ou par des bruits au sol. L'écoute se fait à l'aide d'un microphone sensible sur une partie métallique. Le bruit peut ainsi être entendu à plusieurs dizaines ou centaines de mètres de la fuite.

### Action 5: Mesurer et estimer la consommation

- Installer des compteurs pour les immeubles non résidentiels et mixtes. —  2022
- Quantifier les compteurs requis. —  2021
- Estimer le coût de cette opération. —  2021
- Préparer le financement nécessaire. —  2021

### Action 6: Gestion de la pression

- Optimiser la pression, dont le niveau optimal est maintenu chaque année.

## Légende:

Année de réalisation =



## Objectif et actions pour l'économie d'eau chez les consommateurs

L'objectif qui se rattache à la consommation résidentielle est d'atteindre une consommation égale ou inférieure à la moyenne ontarienne ou canadienne qui est estimée à 235 L/pers/d et 201 L/pers/d. En 2015, elle représentait 573 L/pers/d pour le Québec.

### Les actions:

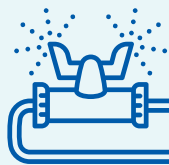
#### Action 1: Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau

- Analyser le règlement municipal et l'harmoniser avec celui de la Ville de Châteauguay. Tous les membres de la RIAVC doivent procéder à cette harmonisation.



#### Plantation et installation de gazon et de tourbe.

Privilégiez le printemps et l'automne pour engazonner votre terrain. Durant l'été, les terrains s'assèchent plus rapidement et aucun permis d'arrosage ne peut être délivré en période de canicule ou de sécheresse.



#### Permis pour installation de tourbe

Effectuer une demande de permis d'arrosage pour l'installation de tourbe qui vous autorisera à arroser pendant 7 jours consécutifs, et ce, durant les heures permises.


#### Périodes d'arrosage autorisées

L'arrosage est permis uniquement pour la période comprise entre 6 h à 8 h et 20 h à 23 h les jours suivants:

- le mercredi, pour les habitations dont l'adresse civique est paire;
- le jeudi, pour les habitations dont l'adresse civique est impaire.




**Arrosage des entrées charretières et des rues interdit**

#### Action 2: Sensibiliser les citoyens

- Offrir des incitatifs financiers pour l'installation de produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense. On parle ici de pommes de douche et d'aérateurs à débit réduit.  2021

**65 %**  
de l'eau

que l'on consomme à la maison est réellement utilisée

- Rendre visibles les tarifications et les taxes pour les services d'eau.  En continu
- Appliquer la réglementation par un système progressif de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.  2021
- Préparer une campagne annuelle de sensibilisation.  2021
  - Afin d'inciter les consommateurs à réduire leur utilisation d'eau, la Municipalité a lancé la campagne **Retour aux sources** qui vous permettra d'identifier rapidement les outils, les mesures et les activités qui seront déployés afin de vous accompagner dans votre réduction.

**Retour**  
aux  
**sources**



## Gestion durable de la ressource et des actifs municipaux

### Action 3: Montrer l'exemple

- Mettre en place une directive pour le remplacement de toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements homologués WaterSense. — 🏠 2021 et 2022
- Mettre en place une directive pour signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux (voir objectif 1, action 2).
- Mettre en place une directive pour optimiser les pratiques de rinçage du réseau en favorisant le rinçage unidirectionnel au rinçage conventionnel. — 🏠 En continu

Cette opération annuelle permet de nettoyer le réseau en utilisant de façon optimale l'eau. Les bornes d'incendie servent à la vidange alors que la fermeture des vannes assure une orientation bien précise de l'eau.

- Mettre en place une réserve financière destinée aux infrastructures d'eau. — 🏠 2021
- Rendre accessible des points d'eau brute. — 🏠 2021, 2022 et 2023

#### BORNES SÈCHES

##### Qu'est-ce qu'une borne sèche?

Il s'agit d'une installation qui donne une prise d'eau dans une rivière ou un lac même en hiver. Le Service de sécurité incendie (SSI) prévoit l'installation de trois bornes sèches sur le territoire. Cette action permettra de répondre au schéma de couverture de risques en plus de faciliter l'accès à de l'eau brute pour les besoins d'arrosage municipal.

### Action 4: Mesurer et estimer la consommation

- (voir objectif 1, action 5)

**235 L/pers/d**  
objectif de consommation d'ici 2025.



### Les actions:

#### Action 1:

- Préparer une planification des investissements sur 10 ans selon le plan d'intervention.
- Mettre à niveau notre réservoir d'eau ainsi que le réseau de distribution.
- Investir annuellement selon la planification des investissements.
- Estimer annuellement le coût total des services d'eau (fonctionnement et investissement).

#### Action 2:

- Réaliser et mettre à jour une planification des sources de financement externes, sectorielles et à la charge de l'ensemble de la population sur 10 ans.

#### Action 3:

- Après l'installation des compteurs, inclure et mettre à jour une tarification volumétrique.

#### BIBLIOGRAPHIE

- MAMH. (2019). Stratégie québécoise d'économie d'eau potable Horizon 2019-2025. Récupérée sur [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands\\_dossiers/strategie\\_eau/strategie\\_eau\\_potable.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands_dossiers/strategie_eau/strategie_eau_potable.pdf)
- CERIU INFRA. (2011). Recherche et détection des fuites. Récupérée sur [https://ceriu.qc.ca/system/files/Recherche\\_et\\_detection\\_des\\_fuites\\_detection\\_et\\_protection\\_des\\_reseaux.pdf](https://ceriu.qc.ca/system/files/Recherche_et_detection_des_fuites_detection_et_protection_des_reseaux.pdf)
- Bush, E. et Lemmen, D.S., éditeurs.: *Rapport sur le climat changeant du Canada*, gouvernement du Canada, Ottawa, 2019, 446 p.

# Retour aux sources



**Sainte-Martine**  
Entre terres et rivières

## HÔTEL DE VILLE

3, rue des Copains  
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0  
Téléphone : 450 427-3050  
Télécopieur : 450 427-7331

[info@sainte-martine.ca](mailto:info@sainte-martine.ca)  
[www.sainte-martine.ca](http://www.sainte-martine.ca)  
 [MunicipaliteSainteMartine](https://www.facebook.com/MunicipaliteSainteMartine)

© Municipalité Sainte-Martine

**Production graphique**  
Duval design communication